

### Conseil municipal

Retour sur la séance du Jeudi 26 septembre 2024.

### POINT N° 4 – VYV – RÉSERVATION DE PLACES MULTI-ACCUEIL LES DOUDOUS SOUS L'OLIVIER ET LES DOUDOUS D'ARMOR – AVENANT A LA CONVENTION 2024 - APPROBATION.

RAPPORTEUR: CHRISTINE BARBARIN, ADJOINTE AU MAIRE.

Afin de tenir compte du réel besoin des familles, il convient de modifier la réservation comme suit :

- 6 berceaux du ler janvier 2024 au 31 juillet 2024,
- 3 berceaux et 2 jours de présence supplémentaires pour la période du ler août 2024 au 31 décembre 2024.

Le supplément de la subvention versée par la ville sera de 934 €, soit un total de 34 184 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention.



### POINT N° 5 – MULTI ACCUEIL – REMBOURSEMENT D'ACCUEILS FACTURÉS SANS POSSIBILITÉ DE RÉALISER DES AVOIRS SUR FACTURES - APPROBATION.

RAPPORTEUR: CHRISTINE BARBARIN, ADJOINTE AU MAIRE.

Les familles concernées n'étant plus usagères du service, il est proposé au conseil municipal d'approuver le remboursement de trop-perçus pour un montant total de 558,66 €.



#### POINT N° 6 – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION - APPROBATION.

RAPPORTEUR: LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs comme suit :

| Emploi                          | Suppression  | Création  | Motif                                     | Date d'effet                 |
|---------------------------------|--|---|---|------------------------------|
| Agent placier sur le Marché     | 1 poste d'adjoint<br>technique, TNC 19h30                    | 1 poste d'adjoint<br>technique, TNC 14h50                   | Réduction du temps de<br>travail du poste | 1 <sup>er</sup> octobre 2024 |
| Professeur à l'école de musique | 1 poste d'assistant<br>d'enseignement<br>artistique, TNC 13h | 1 poste d'assistant<br>d'enseignement<br>artistique, TC 20h | Augmentation des missions du poste        | 1 <sup>er</sup> octobre 2024 |



#### POINT N° 7 – EXPÉRIMENTATION D'UN CONGÉ MENSTRUEL - APPROBATION.

RAPPORTEUR: LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Attentive à l'environnement et aux conditions dans lesquels exercent ses agents, la collectivité est engagée dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail.

La création d'une autorisation spéciale d'absence et un élargissement de la possibilité du recours au télétravail pour ses agentes souffrant de douleurs menstruelles invalidantes répond à cette ambition.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette mise en place à titre expérimental, pour la période du ler novembre 2024 au 31 octobre 2025.



#### POINT N° 8 – DÉTERMINATION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE POUR 2024 – APPROBATION.

RAPPORTEUR: LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Il appartient à la Collectivité de fixer le taux de promouvables à inscrire au tableau annuel d'avancement de grade. Seuls les promouvables inscrits pourront prétendre à un avancement de grade. L'autorité territoriale est libre ensuite de réserver un avis favorable ou non à ces avancements.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les ratios promuspromouvables tels que présentés.



### POINT N° 9 – ADHÉSION AUX CONTRATS COLLECTIFS DE PRÉVOYANCE PROPOSÉS PAR LE CENTRE DE GESTION- APPROBATION.

RAPPORTEUR: LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Au 1er janvier 2025, les collectivités locales doivent participer au financement du contrat de prévoyance devenu obligatoire pour les agents.

Celui-ci vise à maintenir leur niveau de rémunération en cas d'arrêt de travail pour raison de santé ou d'invalidité.

Il est proposé au conseil municipal

- d'adhérer à la convention de participation et au contrat collectif du CDG,
- de souscrire la garantie de base à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'ITT ou d'invalidité,
- de participer au financement de la cotisation acquittée par l'agent à hauteur de 50% pour le régime de base.



#### POINT N° 10 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT A LA LIBRAIRIE DU QUAI - APPROBATION.

RAPPORTEUR: LEILA BOUNOUS, ADJOINTE AU MAIRE.

La loi dite Darcos ouvre la possibilité pour les collectivités de financer les projets d'investissement des librairies indépendantes.

La librairie du quai, installée à Indre depuis six ans, a réalisé des aménagements et travaux de peinture, pour un montant de 10 264 €.

La librairie est activement impliquée dans la vie culturelle de la commune. La Ville souhaite soutenir son activité et valoriser ce partenariat au bénéfice des Indraises et des Indrais.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 3 000 € à la librairie du quai.



### POINT N° 11 – CONVENTION ANNUELLE POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR NANTES MÉTROPOLE A LA COMMUNE D'INDRE - APPROBATION.

RAPPORTEUR: ANTHONY BERTHELOT, MAIRE.

Depuis 2021, un fond de concours de Nantes métropole, nommé « tourisme de proximité », finance la gestion de sites à vocation touristique et à rayonnement métropolitain.

Pour Indre, les quais de Basse-Indre avaient été identifié. Outre les charges de gestion courantes et d'entretien du site, il est prévu en investissement le remplacement d'un linéaire de barrières.

au titre de l'année 2024 Le montant du fonds de concours s'élève à :

- Fonctionnement : 16 325 € (40% des dépenses éligibles)
- Investissement : 10 230 € (50% des dépenses éligibles)

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention annuelle.



# POINT N° 12 – REMISE GRACIEUSE A L'ENTREPRISE NET OUEST SUR PÉNALITÉS POUR MANQUEMENT D'EXÉCUTION ET PASSATION D'UN ACCORD TRANSACTIONNEL - APPROBATION.

RAPPORTEUR: ANTHONY BERTHELOT, MAIRE.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une remise gracieuse d'un montant de 2 700 € TTC et d'autoriser la passation d'un accord transactionnel pour application d'un avoir sur la facturation mensuelle correspondant à 30 %, soit 643,73 € HT.



POINT N° 13 – CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE, D'UNE CHAUFFERIE A BOIS ET D'UNE SALLE POLYVALENTE POUR L'ÉCOLE DE LA PIERRE MARA – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT - APPROBATION.

RAPPORTEUR: GWENVAËL DURET, ADJOINT AU MAIRE.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter, auprès du Département, une subvention d'investissement dans le cadre du dispositif de soutien aux territoires 2020-2026.



## POINT N° 14 – CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE A L'ÉCOLE DE LA PIERRE MARA – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (DSIL) - APPROBATION.

RAPPORTEUR: GWENVAËL DURET, ADJOINT AU MAIRE.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter, auprès de l'État, une subvention d'investissement dans le cadre de la DSIL.



## POINT N° 15 – CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE À BOIS A L'ÉCOLE DE LA PIERRE MARA – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (DSIL) - APPROBATION.

RAPPORTEUR: GWENVAËL DURET, ADJOINT AU MAIRE.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter, auprès de l'État, une subvention d'investissement dans le cadre de la DSIL.



#### Prochaine séance du Conseil Municipal:

Jeudi 12 décembre 2024 à 19 heures.

